

Charte de l'adhérent associatif 2024

En adhérant à S3A votre association fait partie d'un réseau dont les orientations sont définies dans son projet associatif (à consulter sur le site de S3A : <https://www.association-s3a.fr>).

Pour réaliser son ambition, S3A défend une conception de la vie associative qui s'articule autour des valeurs suivantes :

- ✚ Favoriser l'autonomie du secteur associatif ;
- ✚ Renforcer la citoyenneté et la démocratie participative ;
- ✚ La solidarité ;
- ✚ La diversité ;
- ✚ La laïcité.

Avant de faciliter l'accès à certains services, nous souhaitons tisser avec nos adhérents une relation constructive en se basant sur une démarche d'engagements réciproques.

Ainsi, adhérer à S3A c'est :

- ✚ Se reconnaître à travers le projet associatif exprimé et le soutenir ;
- ✚ Etre l'ambassadeur d'S3A dans son environnement pour communiquer sur le projet proposé ;
- ✚ Prendre connaissance des statuts qui sont à ma disposition dans les locaux de l'association ou sur son site internet ;
- ✚ Avoir la possibilité de solliciter les administrateurs sur des interrogations touchant au fonctionnement de l'association ;
- ✚ S'engager à participer le plus régulièrement possible aux temps de vie statutaire proposés et aux réunions réservées aux adhérents ;
- ✚ Faire valoir son droit de vote aux Assemblées Générales ;
- ✚ Pouvoir se présenter aux élections du Conseil d'Administration ;
- ✚ Contribuer, dans la mesure du possible, au renforcement de nos actions de soutien et d'accompagnement de la vie associative locale.

Avoir conscience que la signature de la convention d'adhésion et de la charte engage moralement mon association à agir en qualité d'adhérent concerné par le projet associatif exprimé.

Pour S3A,

MOURAD EL HIJRI

Référent Commission Vie Associative

Association adhérente

représentée par :

Date, cachet et signature :

